INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire

2 juillet 2026

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 2 juillet 2026 à 18h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Lebel
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé

Sont absents : Monsieur Dave Côté
Monsieur Tristan Ménard

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h32. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 114-26

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2026

Résolution No 115-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

Il est proposé par Mme Lise Lebel, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2026, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER DE JUIN 2026

Résolution No 116-26

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer du mois de juin 2026 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 juin 2026 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents **D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer du mois de juin 2026 comportant les numéros de chèques de # 10037 à # 10051 totalisant **35 531.88 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 30 juin 2026, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 30 juin 2026
Totalisant un montant de 19 750.89$

Dépenses incompressibles - Juin 2026	
Nom du fournisseur	**Montant**
Agence du Revenu du Canada (DAS Mai 26)	1 455.27 $
Frais bancaires	72.50 $
Hydro (12, rue Principal Ouest) (1 mois)	2 274.26 $
Hydro (Éclairage public) (1 mois)	283.92 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre du Revenu du Québec (DAS Mai 26)	3 162.53 $
Salaire des employés(4 employés)	7 815.06 $
Salaire des élus (6 élus + mairesse)	2 419.68 $
Telus Québec (garage internet et téléphone)	161.30 $
Télécommunication de l'Est	165.28 $
Telus Québec (loisirs)	162.72 $
Visa	1 645.00 $
Total	**19 750.89 $**

EMBAUCHE D'ÉLÈNA GAGNÉ AU POSTE DE JOURNALIER

Résolution No 117-26

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de La Trinité-des-Monts confirme l'embauche d'Élèna Gagné au poste de journalier, selon les besoins de la municipalité au taux horaire déterminé lors de l'embauche.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Résolution No 118-26

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, greffière-trésorière a complété sa période de probation de six mois conformément aux conditions prévues à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge satisfaisante la performance de la directrice générale, greffière-trésorière durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels de la municipalité requièrent que le poste soit occupé à raison de quarante heures par semaine;

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer une révision du contrat de travail dans un délai de six mois afin d'y apporter, au besoin, des ajustements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité de membres présents;

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de travail de la directrice générale, greffière-trésorière pour l'année en cours, conformément aux conditions prévues au contrat initial, sous réserve des ajustements prévus à la présente résolution;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière occupe son poste à raison de quarante heures par semaine, afin de répondre adéquatement aux besoins de la municipalité;

QUE le conseil municipal procède à une révision du contrat de travail à la fin de l'année en cours, afin d'évaluer les conditions de travail et d'y apporter les modifications jugées nécessaires;

QUE la mairesse et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisées à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ANNULATION DES FRAIS DE PARCS – PROJET DE LOTISSEMENT DU LOT DE LA FABRIQUE

Reporté à une séance ultérieur.

Résolution No 119-26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande écrite, dûment signée, sollicitant l'annulation des frais de parcs applicables au projet de lotissement du lot de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement prévoit la création de 24 grands terrains destinés à la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE ce développement contribuera directement à l'essor de la communauté en attirant de nouveaux résidents et en favorisant la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ces nouvelles propriétés générera des revenus substantiels en taxes foncières pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces revenus seront récurrents et s'étendront sur plusieurs années, constituant ainsi une source de revenu stable et durable pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que les retombées économiques et démographiques de ce projet justifient l'acceptation de la demande d'annulation des frais de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des membres présents accepte la demande d'annulation des frais de parcs pour le projet de lotissement de lot de la Fabrique, conformément à la demande écrite.

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No_F030

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉ GÉNÉRALE ANNUELLE 2026 DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

Résolution No 120-26

CONSIDÉRANT QUE l'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL) doit tenir son Assemblée générale annuelle conformément à ses règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été dûment transmis dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale annuelle se tiendra le mardi, 7 juillet à 10h, au Pavillon Écotouristique de Terfa, situé à Saint-Narcisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lebel et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Marie-France Gagnon afin d'assister à l'Assemblée générale annuelle de l'AFBL qui aura lieu le 7 juillet 2026 à 10h.

ABROGATION- DU RÈGLEMENT #307-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME 197-12 POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES FRAIS APPLICABLES À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Résolution No 121-26

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2026 le conseil municipal a adopté le règlement 307-26 modifiant le règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme 197-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin de modifier la tarification des frais applicables à une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public était obligatoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donnée le 11 mai 2026 par M. Dave Côté, conseiller;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre fin à la procédure d'adoption du règlement 307-26 et reprendre le processus du début;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lebel, et résolu à l'unanimité des membres présents que soit abrogé le projet de règlement 307-26.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #311-26

Résolution No 122-26

Mme Lise Bérubé, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 322-26 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 197-12 pour La Municipalité de La Trinité-des-Monts afin de modifier la tarification des frais applicables à une demande de dérogation mineure.

- dépose le projet du règlement numéro 311-26 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 197-12 pour La Municipalité de La Trinité-des-

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Monts afin de modifier la tarification des frais applicables à une demande de dérogation mineure.

ABROGATION DU RÈGLEMENT #309-26 MODIFIANT RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 199-12 POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES PERMIS ET LE MONTANT DES AMENDES DES CONSTATS D'INFRACTION

Résolution No 123-26

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2026 le conseil municipal a adopté le règlement 309-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats 199-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin de modifier la tarification des permis et le montant des amendes des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'un avis public était obligatoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donnée le 11 mai 2026 par Mme Marie-France Gagnon, conseillère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre fin à la procédure d'adoption du règlement 309-26 et reprendre le processus du début;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que soit abrogé le projet de règlement 309-26.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #312-26

Résolution No 124-26

Mme Marie-France Gagnon, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 312-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats 199-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin de modifier la tarification des permis et le montant des amendes des constats d'infraction.

- dépose le projet du règlement numéro 312-26 modifiant le règlement sur les permis et certificats 199-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin de modifier la tarification des permis et le montant des amendes des constats d'infraction.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #310-26

Résolution No 125-26

Mme Christian Baril, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 310-26 modifiant le règlement de zonage 195-12 pour la Municipalité de La Trinité-des-Monts afin d'autoriser les mini maisons sur son territoire ;

- dépose le projet du règlement numéro 310-26 modifiant le règlement de zonage 195-12 pour la Municipalité de La

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Trinité-des-Monts afin d'autoriser les mini maisons sur son territoire ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Bérubé quitte la séance à 19h32

Une période de questions est tenue de 19h32 à 19h34.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 126-26

Il est proposé par Mme Lise Lebel que la séance soit levée. Il est 19h34.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2026.

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours, greffière-trésorière

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc) - www.solutionsmunicipalesducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F030